



Large succès de l'introduction en Bourse de Cabasse, marque historique et pionnière de l'audio haute-fidélité de luxe, sur le marché Euronext Growth® à Paris

- **Demande globale de 4,8 M€**, soit un taux de sursouscription de 3,2 fois¹
- **Augmentation de capital de 1,7 M€** avec exercice intégral de la clause d'extension afin de financer le plan de croissance de la société sur le marché mondial du *Luxury Wireless Home Audio*
- Prix des actions nouvelles : 9,42 € - **Capitalisation boursière : 17,0 M€**²
- **Attribution gratuite de bons de souscription d'actions (BSA_{FIDÉLITÉ})** à tous les actionnaires de Cabasse (sous condition d'une détention de 12 mois sans interruption des actions Cabasse à compter de la date de règlement-livraison de l'augmentation de capital)

Plouzané, le 1^{er} décembre 2022 – 18h30 – **Cabasse (Euronext Growth® Paris – FR001400DIY6 – ALCAB)**, société française d'audio haute-fidélité de luxe, est heureux d'annoncer le large succès de son augmentation de capital à l'occasion de son introduction en Bourse sur le marché Euronext Growth® à Paris.

La demande globale s'est établie à 510 854 titres, soit un taux de sursouscription global de 3,2 fois le nombre de titres offert¹. Sur la base du prix de souscription de 9,42 €, prix identique à celui retenu dans le cadre de la distribution en nature des actions de la filiale Cabasse aux actionnaires de VEOM Group (ex-Cabasse Group), la demande globale s'est ainsi élevée à 4,8 M€, dont 2,9 M€ dans le cadre du placement global³ et 1,9 M€ dans le cadre de l'offre à prix ferme.

Le Conseil d'administration de Cabasse, réuni ce jour, a décidé d'exercer l'intégralité de la clause d'extension, permettant la réalisation d'une augmentation de capital de 1,7 M€.

Plusieurs investisseurs institutionnels et individuels s'étaient engagés à souscrire à l'augmentation de capital pour un montant total de 370 K€ en numéraire. Ces ordres sont servis intégralement. Les autres ordres reçus dans le cadre du placement global sont servis partiellement.

VEOM Group s'était engagée à souscrire dans le cadre de l'émission pour un montant total maximal de 750 K€⁴, en numéraire par compensation de créance certaine, liquide et exigible sur la société. Au regard de la demande globale, et afin de privilégier les ordres de souscription de nouveaux investisseurs, cet ordre de

¹ sur la base de l'offre globale : placement global et offre à prix ferme, hors clause d'extension, soit 159 236 actions à émettre

² sur la base du cours de clôture de l'action Cabasse à l'issue de la séance de Bourse du 1^{er} décembre 2022 (14,00 €)

³ dont 1 125 000 € au titre des engagements de souscription reçus dans le cadre de l'émission

⁴ étant précisé que ce montant était limité à 49,89% du montant total des souscriptions reçues à la clôture de la période de souscription de l'Offre

VEOM Group ne sera pas servi. En outre, les ordres des membres du Conseil d'administration de Cabasse, qui s'étaient également engagés à souscrire dans le cadre de l'émission pour un montant total de 192,5 K€ en numéraire ne seront pas servis puisque ces ordres n'avaient vocation à être servis qu'afin d'atteindre si nécessaire 75% du montant de l'émission initialement prévue.

Ainsi, 65 882 actions sont allouées dans le cadre du placement global et 117 239 actions pour l'offre à prix ferme. Les ordres A1 (de 1 à 250 actions incluses) sont servis à 81,8%, et les ordres A2 (au-delà de 250 actions) ne seront pas servis.

A l'issue de l'opération de distribution exceptionnelle en nature aux actionnaires de VEOM Group de 50,1% des actions composant le capital social de Cabasse ([lire le communiqué de presse VEOM Group du 21 novembre 2022](#)) et consécutivement à cette augmentation de capital, le capital social de Cabasse est désormais composé de 1 211 621 actions, représentant une capitalisation boursière de 17,0 M€⁵.

Le règlement-livraison des actions nouvelles Cabasse émises dans le cadre de l'augmentation de capital interviendra le 5 décembre 2022. Dans le cadre de l'opération de distribution exceptionnelle rappelée ci-dessus, les actions Cabasse sont admises aux négociations sur le marché Euronext Growth® à Paris depuis le 1^{er} décembre 2022.

Comme précédemment indiqué, cette augmentation de capital pourrait être complétée par un projet d'émission d'un emprunt obligataire convertible par Cabasse, d'un montant pouvant aller de 1,5 M€ à 3,0 M€, avec un ou plusieurs fonds d'investissement qui ont manifesté leur intérêt pour souscrire à une émission de ce type.

Alain Molinié, Président-Directeur général de Cabasse, déclare :

« Un peu plus de 70 ans après la création de la société Cabasse, marque française iconique en ingénierie acoustique, et 8 ans après son rachat par le Groupe, nous sommes fiers et heureux d'annoncer le succès de l'introduction en Bourse de la première société d'audio haute-fidélité de luxe sur les marchés d'Euronext.

Nous remercions les investisseurs institutionnels et les près de 2 000 investisseurs individuels pour leur confiance. Cette levée de fonds vise à faire figurer Cabasse parmi les leaders mondiaux sur le segment Wireless (sans-fil) du marché du Luxury Home Audio, en poursuivant l'extension de la plus large gamme de solutions audio connectées de luxe et haute-résolution et en renforçant nos positions commerciales à l'international. »

AMBITION : FIGURER PARMIS LES LEADERS MONDIAUX DU MARCHÉ DU LUXURY WIRELESS HOME AUDIO

Entreprise créée par Georges Cabasse en 1950, Cabasse est un spécialiste français de l'acoustique qui conçoit et commercialise des solutions audio haute-fidélité (enceintes connectées et passives, amplificateurs et systèmes home-cinéma) destinées aux passionnés de musique, fruit de 70 années d'innovation et d'ingénierie acoustique.

Avec le succès de THE PEARL COLLECTION lancée en 2018, Cabasse est entré dans une phase de forte croissance, avec un chiffre d'affaires passé de 6,3 M€ en 2019 à 11,0 M€ en 2021 (+28% de croissance en 2020 et +36% en 2021). Grâce aux transformations industrielle et commerciale menées et à cette activité soutenue, la marge d'EBITDA⁶ s'est améliorée de -13% en 2019 à +5% en 2021.

Au sein du marché mondial du *Luxury Home Audio* (~1,1 Mds\$ en 2020 et estimé à ~1,4 Mds\$ en 2028⁷), Cabasse entend figurer parmi les leaders mondiaux sur le segment Wireless (connecté). Concentrant environ 10% des ventes du marché du *Luxury Home Audio* en 2020 (soit environ ~100 M\$), la part des équipements Wireless devrait avoisiner 35% à l'horizon 2028 (soit environ ~500 M\$).

⁵ sur la base du cours de clôture de l'action Cabasse à l'issue de la séance de Bourse du 1^{er} décembre 2022 (14,00 €)

⁶ l'EBITDA est défini par le résultat d'exploitation, excluant les dotations aux amortissements des immobilisations et incluant le crédit d'impôt recherche (CIR).

⁷ sources : Futuresource Consulting CY (2020), Cabasse.

En s'appuyant sur une gamme de solutions audio connectées de luxe et haute-résolution la plus large du marché (THE PEARL COLLECTION) et en poursuivant l'accroissement de ses parts de marché à l'export (38% de l'activité réalisée à l'international en 2021), Cabasse souhaite ainsi tirer parti de ce segment de marché en forte croissance.

Cette ambition est matérialisée à travers deux objectifs : une croissance annuelle moyenne supérieure à +15% sur la période 2021-2025 et une marge d'EBITDA normative de 15% à moyen terme.

Cette augmentation de capital va permettre à la société de poursuivre les objectifs suivants :

- développement de la plus large gamme de produits du marché *Luxury Wireless Home Audio* grâce à la performance acoustique des produits Cabasse, leur design et leur technologie multi-room et multi-source, pour 63% du produit net des fonds levés dans le cadre de l'augmentation de capital ;
- accroissement du chiffre d'affaires à l'exportation de telle sorte qu'il représente à terme plus de 80% du chiffre d'affaires total de la société Cabasse, pour 37% du produit net des fonds levés dans le cadre de l'augmentation de capital.

PROJET D'ATTRIBUTION GRATUITE DE BONS DE SOUSCRIPTION (BSA_{FIDÉLITÉ}) À L'ISSUE DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL AFIN DE FIDÉLISER LES FUTURS ACTIONNAIRES DE CABASSE

Tout actionnaire de Cabasse, ayant reçu des actions Cabasse dans le cadre de la distribution en nature ou dans le cadre de l'augmentation de capital, qui conservera l'action Cabasse sans discontinuer durant 12 mois à compter de la date du règlement livraison des actions nouvelles relatives à l'augmentation de capital se verra remettre gratuitement 1 bon de souscription d'action (BSA_{FIDÉLITÉ}) pour 1 action Cabasse détenue.

10 BSA_{FIDÉLITÉ} donneront droit, pendant une durée de trois ans, à la souscription de 1 action nouvelle ou existante de Cabasse au prix de 9,42 €, prix correspondant à la valorisation retenue dans le cadre de la distribution en nature des actions de la filiale Cabasse aux actionnaires de Cabasse Group et au prix de l'augmentation de capital.

ÉLIGIBILITÉ AU DISPOSITIF PEA ET PEA PME-ETI ET QUALIFICATION ENTREPRISE INNOVANTE

Cabasse annonce respecter les critères d'éligibilité au PEA PME-ETI précisés par les dispositions des articles L. 221-32-2 et D.221-113-5 et suivants du Code monétaire et financier. En conséquence, les actions Cabasse peuvent pleinement être intégrées au sein des PEA PME-ETI, qui bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le PEA classique.

Par ailleurs, Cabasse a été labellisée Entreprise innovante par Bpifrance.

ÉLIGIBILITÉ DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL À LA RÉDUCTION EXCEPTIONNELLE D'IMPÔT SUR LE REVENU DE 25%

Les versements au titre de la souscription directe au capital de Cabasse ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu en application de l'article 199 terdecies-0 A du Code Général des Impôts.

Jusqu'au 31 décembre 2022, la réduction d'impôt est égale à 25% du montant des versements effectués au cours de l'année d'imposition.

Les versements effectués (au titre de la souscription à l'augmentation de capital de la société) sont retenus dans la limite annuelle globale de 50 000 € pour les personnes seules ou de 100 000 € pour les couples. La fraction des versements qui excède ces plafonds est reportable et permet la réduction d'impôt au titre des quatre années suivantes dans les mêmes limites. Les souscripteurs personnes physiques pourront, le cas échéant, faire la demande de l'attestation fiscale auprès de la société, qui la leur délivrera jusqu'à atteinte du plafond légal applicable.

Les titres dont la souscription a ouvert droit à la réduction d'impôt sur le revenu ne peuvent pas figurer dans un PEA ou un PEA PME-ETI ou dans un plan d'épargne salariale (plan d'épargne entreprise, plan d'épargne interentreprises, plan d'épargne pour la retraite collectif).

Les investisseurs susceptibles de bénéficier de cette réduction d'impôt sur le revenu sont invités à consulter leur conseiller fiscal habituel afin d'apprécier leur situation personnelle au regard de la réglementation spécifique applicable.

Les demandes d'attestations devront être transmises par email, à Cabasse@actus.fr, ou par voie postale au plus tard le 15 janvier 2023, à l'adresse suivante :

ACTUS finance & communication
- Attestations Cabasse -
52 rue de Ponthieu - 75008 Paris

PRINCIPALES MODALITÉS DE L'INTRODUCTION EN BOURSE SUR LE MARCHÉ EURONEXT GROWTH® À PARIS

CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION CABASSE

- Marché : Euronext Growth® Paris – Compartiment « Offre au public »
- Libellé : CABASSE – Code ISIN : FR001400DIY6 – Mnémonique : ALCAB
- ICB Classification : 40203010 – Consumer : Electronics

PRIX DE L'OFFRE

9,42 € par action nouvelle (0,50 € de valeur nominale et 8,92 € de prime d'émission), prix identique à celui retenu dans le cadre de la distribution en nature des actions de la filiale Cabasse aux actionnaires de VEOM Group

TAILLE ET ALLOCATION DE L'OPÉRATION

Un total de 183 121 actions nouvelles Cabasse ont été émises après exercice intégral de la clause d'extension, soit un produit brut total de l'opération s'élevant à 1 724 999,82 €.

- Placement global : un total de 65 882 actions nouvelles ont été allouées aux investisseurs institutionnels (soit environ 0,6 M€ et 36% du nombre total de titres alloués)
- Offre à prix ferme : un total de 117 239 actions nouvelles ont été allouées aux personnes physiques (soit environ 1,1 M€ et 64% du nombre total de titres alloués). Les ordres A1 (de 1 à 250 actions incluses) seront servis à 81,8%, et les ordres A2 (au-delà de 250 actions) ne seront pas servis.

ENGAGEMENTS D'ABSTENTION ET DE CONSERVATION

Engagements d'abstention de la société : 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison, sous réserve de certaines exceptions décrites dans le Document d'information.

Engagement de conservation de la société Cabasse Group et des dirigeants de Cabasse Group : 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison des actions nouvelles dans le cadre de l'offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

PROCHAINES ETAPES DE L'OPERATION

5 décembre 2022	Règlement-livraison des actions dans le cadre de l'offre à prix ferme et du placement global
6 décembre 2022	Inscription des actions nouvelles sur le marché Euronext Growth® à Paris

REPARTITION DU CAPITAL AVANT ET APRES L'OPERATION

Le capital de la Société sera porté de 514 250 € à 605 810,50 € (divisé en 1 211 621 actions de 0,50 € de valeur nominale).

Actionnaires	Avant l'augmentation de capital		Après l'augmentation de capital	
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital
VEOM Group	512 105	49,79%	512 105	42,27%
Administrateurs VEOM Group*	21 273	2,07%	21 273	1,76%
Veom (holding dirigeants)	63 088	6,13%	63 088	5,21%
IRDI - SORIDEC	5 610	0,55%	5 610	0,46%
BNP Paribas Développement	5 128	0,50%	5 128	0,42%
Autres actionnaires	11 262	1,09%	11 262	0,93%
Alain Molinié	37 337	3,63%	37 337	3,08%
Flottant	372 697	36,24%	555 818	45,87%
Total	1 028 500	100,00%	1 211 621	100,00%

* hors Alain Molinié

INTERMÉDIAIRES FINANCIERS ET CONSEILS



Listing Sponsor
et Chef de File



Conseil juridique



Commissaire aux
comptes



Commissaire aux
comptes



Communication
financière

MISE À DISPOSITION DU DOCUMENT D'INFORMATION

Les investisseurs sont informés que cette offre de titres financiers n'a pas donné lieu à un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et ne répondait pas aux exigences d'une offre de financement participatif au sens du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Cabasse a reçu l'accord du Conseil d'administration d'Euronext Paris le 16 novembre 2022 sur le Document d'information établi par la société. Des exemplaires du Document d'information sont disponibles sans frais au siège social de la Société, ainsi qu'en version électronique sur le site d'Euronext (www.euronext.com) et sur celui de la société (www.cabasse-bourse.com).

FACTEURS DE RISQUES

Tout investissement en actions comporte des risques. Les investisseurs sont invités, avant de prendre leur décision d'investissement, à se reporter au chapitre 3 « Facteurs de risques » de la Première partie du Document d'information et au chapitre 1 « Facteurs de risques liés à l'Offre et à l'inscription des actions sur le marché Euronext Growth® à Paris » de la Seconde partie du Document d'information. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers de la société ou ses objectifs.

Par ailleurs, d'autres risques, non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société à la date du Document d'information, pourraient voir le jour et avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Retrouvez toutes les informations relatives à l'introduction en Bourse de Cabasse sur
www.cabasse-bourse.com

À PROPOS DE CABASSE

Créé par Georges Cabasse en 1950, Cabasse est un spécialiste français de l'acoustique qui conçoit et commercialise des solutions audio haute-fidélité (enceintes connectées et passives, amplificateurs, etc.) destinées aux passionnés de musique. Équipées des fameux haut-parleurs coaxiaux, ces solutions audio de luxe permettent une restitution du son et de la musique sans égal.

Aboutissement de plus de 70 années d'innovation et d'ingénierie acoustique, Cabasse a lancé depuis 2018 la gamme THE PEARL, véritable collection d'enceintes actives connectées haute-résolution la plus complète du marché mondial du *Luxury Home Audio*. Avec le succès de cette gamme, Cabasse est désormais entré dans une phase de forte croissance, avec un chiffre d'affaires passé de 6,3 M€ en 2019 à 11,0 M€ en 2021, soit une croissance annuelle moyenne de l'activité de +32% au cours des deux derniers exercices.

Cabasse est détenu à 42,27% par VEOM Group (Euronext Growth - FR0013530102 - ALCG), groupe européen leader de l'univers de la Smart Home (maison intelligente), pionnier du multi-room et des technologies de streaming.

Plus d'informations sur Cabasse.com.

CABASSE
Alain Molinié
Président-Directeur général

ACTUS
Relations investisseurs
Mathieu Omnes
Tél. : + 33 (0)1 53 67 36 92
momnes@actus.fr

ACTUS
Relations presse
Amaury Dugast
Tél. : + 33 (0)1 53 67 36 74
adugast@actus.fr

Avertissement

Le présent communiqué de presse contient des indications sur les perspectives et axes de développement de Cabasse. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que "penser", "avoir pour objectif de", "s'attendre à", "entendre", "estimer", "croire", "devoir", "pourrait", "souhaite" ou, le cas échéant, la forme négative de ces termes ou toute autre variante ou expression similaire.

Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par Cabasse. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liés notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire.

Ces informations contiennent des données relatives aux intentions, estimations et objectifs de Cabasse concernant, notamment, le marché, la stratégie, la croissance, les résultats, la situation financière et la trésorerie de Cabasse.

Les informations prospectives mentionnées dans le présent communiqué de presse sont données uniquement à la date du présent communiqué de presse.

Cabasse ne prend aucun engagement de publier des mises à jour des informations contenues dans le présent communiqué, excepté dans le cadre de toute obligations légale ou réglementaire qui leur serait applicable.

Cabasse opère dans un environnement concurrentiel en évolution rapide ; elles ne peuvent donc pas être en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter leur activité, leur impact potentiel sur leur activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective, étant rappelé qu'aucune de ces informations prospectives ne constituent une garantie de résultats réels.